



Le mardi 20 juin 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 26 juin 2023
20 heures 00

ORDRE DU JOUR

I – Affaires Générales

- Commission de Contrôle de la liste électorale

II – Urbanisme

- Régularisation foncière Chemin de Letraz et Route de la Fruitière
- Achats de terrain aux Combes et au Crêt Martian
- Point sur les dossiers

III – Voirie/Travaux

- Groupe scolaire : Signature de la convention avec le CAUE
- Point sur les travaux

IV – Informations diverses

- Travaux de rénovation du monument du Clu
- Organisation et déroulement de l'étape du Tour de France sur la commune le dimanche 16/07

V – Questions diverses

Pour Le Maire,
La 1^{ère} adjointe
Emilie ANXIONNAZ



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Le lundi 26 juin 2023 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 20 juin 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (12) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Guido DIETRICH, Sandrine DJOUDI, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

Procurations (2) : Johan PANISSET à Sylvain PANISSET, Anne Hiscock à Anne FERRY.

Absents excusés (1) : Pierre-Alain CHARRETIER,

Public : 0

Secrétaire de séance : Marcel GIANNOTTY

54 – Approbation des comptes-rendus précédents

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

55 - 35/2023 – Commission de Contrôle de la liste électorale : Désignation des membres pour la période 2023-2026

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et de Etudes Economique (INSEE).

L'article R.7 du Code Electoral dispose que les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévue à l'article L.19 du même code sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Ainsi, le mandat des membres nommées par arrêté du 25 novembre 2020 arrivant à échéance le 24 novembre prochain, il convient de procéder à la nomination de leurs successeurs appelés à siéger jusqu'au prochain renouvellement général en 2026.

Cette loi transfère au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Ces décisions sont examinées à posteriori par une Commission de Contrôle (Article L.19 du Code Electoral).

La commission de contrôle a pour compétences :

- L'examen des recours administratifs préalables obligatoires formulés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiations prise par le Maire (Article L.19, III du Code Electoral).
- S'assurer la régularité de la liste électorale (Article L.19 du Code Electoral).

Elle se réunit préalablement entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, ou les années sans scrutin entre le 6^{ème} vendredi précédent le 31 décembre et l'avant dernier-jour ouvré de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PAULME Roger et Monsieur REZVOY André sont respectivement Délégués Titulaire et Suppléant pour le Président du Tribunal de Grande Instance et que Madame DESERT Monique et Monsieur PANISSET Johan sont respectivement Délégués Titulaire et Suppléant pour le Préfet.

Monsieur le Maire demande si un conseiller municipal veut bien se porter candidat.

Monsieur Marcel GIANNOTTY propose sa candidature comme représentant de la Commune et Monsieur Johan PANISSET a proposé sa candidature pour le poste de suppléant pour le Préfet. Madame CIRILLO Danièle et Monsieur EMINET Gérard, anciens conseillers municipaux et agents recenseurs l'an dernier ont proposé leur candidature pour faire partie de cette commission de contrôle.

*Entendu l'exposé, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Nomme** les membres de la Commission de Contrôle des listes électorales comme suit :

2023-2026			
Elu : Marcel GIANNOTTY			
Tribunal de Grande Instance		Préfecture	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Danièle CIRILLO	Johan PANISSET	Gérard EMINET	Monique DURET-DESERT

56-36/2023 – Régularisation foncière Chemin de Letraz

Monsieur Giannotty explique à l'assemblée que la mairie a reçu de Monsieur EMINET Georges, un courrier au nom de l'indivision de la famille EMINET demandant à la commune d'effectuer la régularisation foncière de la parcelle B696 de 203 m² située chemin de Letraz en bordure de voirie, qui fait toujours partie de leur propriété. L'indivision souhaite céder gratuitement à la commune la parcelle B696 de 203m².

Monsieur Giannotty propose que la commune prenne en charge les frais d'acte qui s'élèvent à environ 400€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter cette cession gratuite à la commune et d'accepter la prise en charge des frais d'acte par la commune.

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

- **Accepte** la cession gratuite de l'indivision EMINET à la commune de la parcelle B 696 de 203m²
- **Dit** que la commune prend à sa charge les frais d'acte
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

57-37/2023 – Régularisation Foncière Route de la Fruitière

Monsieur Giannotty explique à l'assemblée que la mairie a reçu de Monsieur SADAOUI Jean-Paul, au nom de l'indivision SADAOUI – DUPARC – DURET, un mail en date du 14 juin demandant à la commune d'effectuer la régularisation foncière de la parcelle A 1386 de 48m² située Route de la Fruitière en bordure de voirie. L'indivision souhaite céder gratuitement à la commune la parcelle A1386 de 48m².

Monsieur Giannotty propose que la commune prenne en charge les frais d'acte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter cette cession gratuite à la commune et d'accepter la prise en charge des frais d'acte par la commune.

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

- **Accepte** la cession gratuite de l'indivision SADAOUI-DUPARC-DURET à la commune de la parcelle A 1396 de 48m²
- **Dit** que la commune prend à sa charge les frais d'acte
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Avant de passer au point suivant, Mme BERLIOZ Muriel rejoint la salle des délibérations.
Le nombre des présents passe à 12 et le nombre des votants à 14**

58-2023 – Vente de Terrain aux Crêt Martian

Monsieur Giannotty rappelle le courrier de Madame LEGON Sandrine du 10 février 2023 par lequel elle fait part de son souhait de racheter une partie de la parcelle A734, environ 40m², qui appartient à la commune et qui jouxte ses parcelles (A735 et A736) et qui permettrait de sécuriser la sortie de sa propriété.

A ce jour, aucune réponse n'a été faite à Mme LEGON. Monsieur Giannotty demande à l'assemblée de se positionner sur cette demande.

Certains membres souhaitent se rendre sur place pour constater et visualiser les lieux.

L'assemblée prendra une décision lors de la prochaine réunion.

59-38/2023 – Achat de Terrain aux Combes

Monsieur PATUREL explique à l'assemblée que l'indivision GINESTRA, souhaitent céder les parcelles A1219 de 14 045m² et A1222 de 8 710m² situées en amont de la route des Combes à la Commune.

L'ONF a estimé ces parcelles à environ 11 000€. Cependant il faudra les mettre en sécurité et le coût des travaux s'élève à plus de 28 000€.

Une proposition d'achat à 4 500€ leur a été faite. Cet achat permettrait de sécuriser la route des Combes.

Cette offre a été acceptée par l'indivision.

Les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'achat de ces parcelles et sur la prise en charge des frais d'acte notarié et de géomètre par la commune.

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

- **Accepte** d'acquérir de les parcelles A 1219 de 14 045m² et A 1222 de 8 710m² pour 4 500€
- **Dit** que la commune prend à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

60-39/2023 – Groupe Scolaire : Signature de la convention avec le CAUE

Monsieur le Maire explique que suite à la rencontre avec la conseillère en architecture du CAUE, celui-ci a confirmé qu'il pouvait accompagner la commune dans l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire.

Sur la base de nos besoins, le CAUE nous accompagnera dans l'organisation de cette consultation en vue de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre.

Une contribution volontaire et forfaitaire de 1 500€ net au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE est versée par la collectivité.

Une proposition de convention qui définit les modalités de l'intervention du CAUE au profit de la commune nous a été envoyée.

Cette convention a pour objet la mission d'accompagnement de la commune dans l'organisation d'une consultation de maître d'œuvre, en vue de la passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire. Elle prévoit la mise en œuvre de moyens communs susceptibles d'aider la collectivité à mieux définir et réaliser ses objectifs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour l'organisation d'une consultation de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire par le CAUE.

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE
- **Accepte de verser** qu'une contribution volontaire de 1 500€ net au CAUE
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

61 - Informations diverses

- **Travaux de rénovation du monument du Clu**

Monsieur PANISSET Sylvain, en charge de la rénovation du monument du CLU rappelle qu'une réunion a eu lieu juste avant la séance du Conseil avec les différents acteurs concernés par la rénovation du monument pour leur expliquer les travaux prévus.

Ces travaux démarreront fin août pour se terminer environ fin octobre. Ils seront terminés pour le 80^{ème} anniversaire du printemps prochain.

Des demandes de subventions ont été envoyées au Département et au Souvenir Français.

Le Département nous a autorisé à démarrer les travaux avant d'avoir leur réponse. Ils nous ont informé que notre demande était recevable.

Nous sommes toujours dans l'attente de leur réponse.

- **Organisation et déroulement de l'étape du Tour de France sur la commune le dimanche 16 juillet 2023**

Monsieur PANISSET Sylvain, en charge de l'organisation et du déroulement de l'étape du Tour de France sur la Commune fait un point à l'assemblée et indique :

- La route sera fermée de 11h45 à 15h30
- L'association Le Buveur de Lune tiendra une buvette en journée à la salle Polyvalente.
- Le secours populaire, en partenariat avec le Tour de France, sera présent sur la partie basse du parking de l'école, en présence d'une trentaine d'enfants de la région qui ne peuvent pas partir en vacances. Des activités seront organisées pour les enfants.
- La caravane s'arrêtera sur le parking de l'école.
- Interdiction de circulation générale de 11h45 à 15h30.
- Interrogation pour la fermeture de la route des moulins et la rue des cyclamens.
- Un balisage sera mis en place par la commune.

- **Carrefour de la Goiffettaz**

Des demandes sont remontées en mairie pour la dangerosité du carrefour.

Il faut savoir que le Département a refait les enrobés mais ne refait pas le marquage.

La commune va prévoir de le refaire.

63 - Questions diverses

Prochains Conseils Municipaux :

- M 19/09 à 20h00 CM Public

Prochaines Réunions ou Manifestations :

- L 03/07 à 19h00 Commission travaux
- V 21/07 à 19h Repas Elus et Personnel (avec famille)

Séance levée à 22H00

Le secrétaire de séance
Marcel GIANNOTTY



Le Maire
Christophe PONCET

